



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 octobre 2025
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 8 pouvoirs	

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_180 : Mobilité - Attribution de marché pour le stationnement vélo

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
Vu la délibération n°2024-116 de la communauté de communes Plaine Limagne en date du 23 septembre 2024 portant sur la convention de délégation de compétences entre la région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, et la communauté de communes Plaine Limagne, pour l'organisation de services en matière de mobilité active sur son territoire,*

Considérant la politique de mobilité active de la communauté de communes Plaine Limagne et en particulier l'élaboration de son schéma directeur cyclable,

La communauté de communes Plaine Limagne souhaite développer sur l'ensemble de son territoire des lieux de stationnements vélo sécurisés.

Afin de retenir un prestataire de service en charge de fournir le mobilier urbain dédié au stationnement cyclable, une consultation de marché public a été engagée selon une procédure adaptée.

Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : fourniture d'arceaux à vélos.
- Lot n°2 : fourniture d'abris à vélos.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 7 août 2025 fixant au 19 septembre 2025, à 12h00, la date limite de réception des offres.

A l'issue de la consultation, 14 candidats ont répondu. La commission MAPA s'est réunie le 7 octobre 2025.

Après analyse des candidatures ainsi que des offres et selon les critères définis (prix 40 %, qualité de la note technique 60 %), il ressort que :

- l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°1 est l'offre de SERI ;
- l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°2 est l'offre d'Abriycllette.

Détail du Lot 1 :

Prestations	Référence	Type	Prix unitaire HT	Taux de TVA	Prix unitaire TTC
Arceaux avec fixation sur platines	05707004	A l'unité	64,08 €	20%	76,90 €
Arceaux avec fixation scellement	05707001	A l'unité	57,55 €	20%	69,06 €
Arceaux avec fixation sur platines avec option couleur	05707004	A l'unité	64,08 €	20%	76,90 €
Arceaux avec fixation scellement avec option couleur	05707001	A l'unité	57,55 €	20%	69,06 €

Détail du Lot 2 :

Prestations	Référence	Quantités prévues	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC
Abris avec fixation sur platines avec option couleur	Catane verre 3m - RAL au choix	3	3 279,00 €	9 837,00 €	11 804,40 €
Abris avec fixation scellement avec option couleur	Catane verre 3m - RAL au choix	1	3 279,00 €	3 279,00 €	3 934,80 €
Livraison	Transport au-delà de 2 abris	Forfait	750,00 €	750,00 €	900,00 €

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_180-DE

- Le conseil communautaire, avec 35 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention décide :
- d'attribuer le lot n°1 du marché de fourniture de mobilier urbain dédié au stationnement cyclable régulier à l'entreprise SERI,
 - d'attribuer le lot n°2 du marché de fourniture de mobilier urbain dédié au stationnement cyclable régulier à l'entreprise Abriycllette,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement